

2008/440 - APPEL D'OFFRES POUR LE DIAGNOSTIC DES CONDITIONS D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE DE LYON, AVEC PRECONISATION ET EVALUATION DES COUTS NECESSAIRES A LEUR MISE EN CONFORMITE. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 juillet 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibération n° 2008/8923 du 18 février 2008, vous avez approuvé le projet relatif à la passation de marchés à bons de commande pour le diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Lyon, avec préconisation et évaluation des coûts nécessaires à leur mise en conformité.

Montants des lots :

Lot n° 1 : Diagnostic accessibilité dans le secteur de l'éducation.

- montant minimum : 295 000,00 € HT 352 820,00 € TTC
- montant maximum : 410 000,00 € HT 490 360,00 € TTC.

Lot n° 2 : Diagnostic accessibilité dans les secteurs de la culture, de l'associatif et des cultes.

- montant minimum : 210 000,00 € HT 251 160,00 € TTC
- montant maximum : 295 000,00 € HT 352 820,00 € TTC.

Lot n° 3 : Diagnostic accessibilité dans les secteurs du sport, de l'enfance et des moyens généraux.

- montant minimum : 220 000,00 € HT 263 120,00 € TTC
- montant maximum : 295 000,00 € HT 352 820,00 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres a statué ainsi :

Lot n° 1 : Diagnostic accessibilité des ERP dans le secteur de l'Education
a été attribué à : SARL ACCESMETRIE
2, avenue de Verdun – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Lot n° 2 : Diagnostic accessibilité des ERP dans les secteurs associatifs, de la culture et des cultes
a été attribué à : SARL ACCESMETRIE
2, avenue de Verdun – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Lot n° 3 : Diagnostic accessibilité des ERP dans les secteurs du sport, de l'enfance et des moyens généraux.
a été attribué à : SARL ACCESMETRIE
2, avenue de Verdun – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Vu la délibération n° 2008/8923 du 18 février 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Finances, Administration Générale, Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- les marchés suivants :

Lot n° 1 : Diagnostic accessibilité des ERP dans le secteur de l'Education
attribué à : SARL ACCESMETRIE
2, avenue de Verdun – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Lot n° 2 : Diagnostic accessibilité des ERP dans les secteurs associatifs, de la culture et des cultes
attribué à : SARL ACCESMETRIE
2, avenue de Verdun – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Lot n° 3 : Diagnostic accessibilité des ERP dans les secteurs du sport, de l'enfance et des moyens généraux.
attribué à : SARL ACCESMETRIE
2, avenue de Verdun – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

- les avenants et tous les actes contractuels se référant à chacun des trois lots.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY